

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Délibération : **2021-12-251**
OBJET : **FONCIER : CESSION RUE DE LA LOEUF PARCELLE AH n°59**
Nomenclature : **3.2.1**

En exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le treize décembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Elisa DRION, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Claude RINCE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État ;

Vu la délibération n°2021-09-216 concernant le déclassement de la parcelle cadastrée section AH n°59 ;

Considérant les présentations faites en commission Aménagement le 16 septembre et 1^{er} décembre 2021.

Il est exposé ce qui suit :

Suite à une demande des propriétaires de la parcelle AH n°58, il a été constaté que la parcelle AH n°59, propriété communale, est intégrée par sa configuration et son usage à une parcelle privée.

Afin de faire correspondre les limites cadastrales à la situation réelle du terrain, il est envisagé de céder la parcelle AH n°59 aux propriétaires.

Il est donc proposé de céder la parcelle AH n°59 d'une superficie de 63 m² au prix de 1 890 euros, conformément à l'avis des domaines.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER la cession de la parcelle cadastrée section AH n°59 d'une contenance totale de 63 m² au prix de 1 890 euros ;
- D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 13 décembre 2021
Alain ROYER, Maire

